

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2020

Convocations : Journal Officiel du 16 janvier 2020
Tout ménage du 20 janvier 2020

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

27 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation et approbation du budget 2020. Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives ;
3. Discuter et voter le changement d'affectation du fonds « réserve d'abornement » en fonds pour « entretien des cours d'eau et dangers sur les crues » ;
4. Présentation et votations du crédit relatif à l'élaboration du Plan Général d'Alimentation en eau (PGA), Fr. 29'500.-- ;
5. Présentation du décompte final des travaux d'assainissement du village de Mormont ;
6. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : MM J.-Paul Gschwind et Jean-Jacques Lehmann.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 juillet 2019 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation du budget 2020. Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives

Des exemplaires du budget sont disponibles pour les personnes présentes, il est également projeté sur écran.

Ce budget est le premier sous le format MCH2, la présentation et les numéros de comptes sont totalement différents. Le chapitre « finance » du format MCH1 n'existe plus et les comptes sont, de manière générale, beaucoup plus détaillés. De ce fait, ce budget totalise 28 pages.

Ces pages sont projetées mais pas lues dans leur intégralité.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte les informations y relatives. Sont notés sur ce présent procès-verbal que les points qui sont expliqués en raison de travaux et/ou achats prévus.

ADMINISTRATION GENERALE

Services généraux

- a) Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants
- 22.31100.00 Meubles : montant de Fr. 5'000.— pour le remplacement de la table et des chaises de la salle du conseil ;
 - 220.31180.00 Acquisition de logiciels : montant de Fr. 9'000.— pour installation de nouveaux programmes informatiques ;
 - 220.31320.00 Honoraires fiduciaires : montant volontairement augmenté en raison des frais Supplémentaires consécutifs à la mise en place du MCH2.

Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

- a) Administration
- 290.30101.00 Personnel d'exploitation – concierge : augmentation de salaire et modification du mode de rétribution
 - 290.44722.00 Location de la halle : montant légèrement augmenté en raison d'une Location durant les 15 jours des vacances scolaires d'automne

FORMATION

Scolarité obligatoire

Degré primaire

- a) Enseignement du degré primaire
- 2122.31130.00 Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques d'enseignement : Fr. 7'000.— pour acquisition d'un tableau numérique « Embru »

TRAFIC ET TELECOMMUNICATION

Circulation routière

Routes communales

- a) Administration
- 6150.31410.00 Routes et trottoirs à l'intérieur du périmètre bâti du PA : Fr. 15'000.— en raison des travaux de modification des 3 îlots aux entrées du village (suppression de la végétation et pose de pavés)

Signalisation et éclairage public

- 6156.31011.00 Matériel et fournitures d'exploitation pour l'entretien courant : Fr. 15'000.— pour le changement de l'éclairage au quartier du Crin, éclairage LED

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Service équilibré mais prévision d'un résultat positif de Fr. 13'350.--.

Traitement des eaux usées

Service équilibré mais prévision d'un résultat positif de Fr. 4'000.--.

Gestion des déchets

Ce service ne s'équilibre pas et perte prévue de Fr. 1'400.--. Les déchets encombrants pèsent très lourds dans les frais de ce service.

ECONOMIE PUBLIQUE

Sylviculture

Le service forestier est équilibré, avec un résultat neutre.

FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

- a) impôts directs des personnes physiques : prévisions cantonales à la hausse (+ Fr. 60'000.--).

b) impôts directs des personnes morales : prévisions cantonales à la baisse en raison notamment de la mise en place RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) Fr. 88'000.-).

PEREQUATION FINANCIERE DIRECTE

Contribution au fonds de péréquation : Fr. 115'200.--(+ Fr. 30'200.--).

TOTAUX DU BUDGET	charges Fr.1'477'760.--	produits Fr.1'487'600.--
Soit un bénéfice de		Fr. 9'840.--

La liste des taxes et quotité est projetée sur écran, elle est sans changement pour ce budget 2020.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : /

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le budget 2020 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

Le Maire remercie la secrétaire caissière pour l'élaboration de ce budget sous sa nouvelle formule.

La mise en place du MCH2 prend beaucoup de temps et est fastidieuse. Les coûts qui en découleront seront également importants.

3. Discuter et voter le changement d'affectation du fonds « réserve d'abornement » en fonds pour « entretien des cours d'eau et dangers sur les crues »

Le Maire présente ce point.

Selon les nouvelles normes en vigueur avec le MCH2, les fonds bancaires n'étant pas liés à un règlement ou une convention doivent être dissouts et remis dans les liquidités courantes.

Le Conseil propose à l'assemblée d'affecter le fonds d'abornement, créé il y a très longtemps et pas utilisé, totalisant la somme de Fr. 61'233.45 au 31 décembre 2019, à « l'entretien des cours d'eau et dangers sur les crues ».

Ce fonds sera alimenté par des taxes et servira à régler les frais d'entretien des berges, digues des cours d'eau.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : M. [REDACTED] demande qui prend les décisions pour les travaux sur les berges ? Réponse : tout entretien sur les berges et/ou cours d'eau doit être autorisé par le service de l'environnement. Il informe qu'un arbre est cassé entre Porrentruy et Courchavon (bord de rivière). Réponse : plusieurs arbres ont déjà dû être évacués, nous contrôlerons sur quel territoire est celui indiqué par M. [REDACTED].

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le changement d'affectation du fonds « réserve d'abornement » en fonds pour « l'entretien des cours d'eau et dangers sur les crues ».

4. Présentation et votations du crédit relatif à l'élaboration du Plan Général d'Alimentation en eau (PGA), Fr. 29'500.--

Mme Sylviane Forster Brüderli présente ce point et les détails sont projetés sur écran.

L'élaboration d'un plan général d'alimentation en eau est une obligation légale fédérale et cantonale (LEaux, OEaux, LGEaux, OGEeaux) et des nouvelles normes et directives sont entrées en vigueur ces dernières années (SSIGE, W1011 (09.2019). Un cahier des charges-type a été élaboré par le canton (1^{er} mars 2018).

Les objectifs du PGA sont, au niveau cantonal, d'avoir une planification homogène sur le territoire cantonal avec les mêmes exigences partout ainsi qu'une coordination au-delà des frontières communales. Au niveau communal, avoir une vue d'ensemble du réseau et un état des lieux, un outil de gestion techniquement et économiquement optimisé, une planification à long terme des mesures et une planification économique, un contrôle du respect des exigences minimales (sécurité d'approvisionnement, qualité, défense incendie). Le PGA s'établit en trois phases principales : l'état existant, diagnostic et variantes et concept PGA. Les thématiques abordées seront les zones d'approvisionnement, ressources et installations, les réseaux de conduites (amenées, distribution, privé), les mesures / commandes / régulation, la qualité de l'eau, les exploitations agricoles, la défense contre l'incendie et le financement et planification financière.

L'offre est détaillée, son total atteint Fr. 29'104.--, arrondi à Fr. 29'500.--.

Une notice émanant de l'Office de l'Environnement est consultable et donne un exemple de règlement type qu'il faudra adapter. Elle détaille tout ce point et contient 10 pages.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

M. [REDACTED] demande sur quelle base sera calculée la nouvelle taxe ? Toutes les données ne sont pas encore connues, il faut tout d'abord regrouper les informations nécessaires à son calcul, c'est un élément du PGA. M. [REDACTED] remarque quand même que nos installations ne sont pas à refaire à 100% vu tous les gros travaux et remplacement en cours depuis une vingtaine d'années dans notre commune. Effectivement, tout n'est pas à refaire dans l'immédiat et le relevé sera fait dans ce PGA. M. [REDACTED] demande où se situe la limite du relevé ? A l'entrée du bâtiment ou à la bordure de la parcelle ? Ce point n'a pas encore été relevé, à voir dans les discussions futures.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (23 oui), 0 non, et 4 abstentions, le crédit relatif à l'élaboration du Plan Général d'Alimentation en eau (PGA), Fr. 29'500.--

5. Présentation du décompte final des travaux d'assainissement du village de Mormont ;

Le Maire présente ce point et les documents sont projetés sur écran.

L'historique du dossier est rappelé. Les travaux se sont déroulés sur une période de 13 mois, soit d'octobre 2017 à novembre 2018. Le décompte final pour tous ces travaux nous est parvenu par le bureau d'ingénieur Buchs & Plumey au mois d'octobre 2019.

Le décompte et liste des travaux est lu, le total atteint Fr. 1'541'181.15. A déduire les subventions de l'ECA (établissement cantonal d'assurance) de Fr. 34'660.-- et celles pour la rénovation de la fontaine de Mormont de Fr. 75'340.--.

Le solde à charge de la commune est de Fr. 1'431'181.15, l'Assemblée communale avait voté un crédit de Fr. 1'700'000.-- soit une différence de Fr. 268'818.85.

Le financement est présenté, grâce au placement et prélèvements sur les fonds de l'eau potable et eaux usées (correspond aux travaux entrepris y relatif) et nos fonds propres, le solde de tous ces travaux est à zéro. Nous n'aurons pas besoin de requérir à un crédit bancaire pour solder le coût de cette belle réalisation.

Le Maire est très satisfait de présenter un tel décompte surtout que des travaux complémentaires, donc non prévus, ont été réalisés pour un montant de Fr. 99'100.--. La liste détaillée est projetée ainsi que le décompte du bureau d'ingénieurs.

Le Maire actuel félicite M. Gérard Meyer, ancien Maire, pour le lancement de ce projet ambitieux et le remercie.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

M. [REDACTED] félicite et remercie les autorités pour la gestion de ce gros dossier. Le résultat est magnifique et réussir à régler tous ces montants sans crédit bancaire est rare et mérite d'être relevé. Il remarque que le fonds modifié en début d'assemblée aurait peut-être pu être également utilisé pour ce financement. Le Maire lui répond que oui on aurait pu mais finalement, les liquidités ont été suffisantes. M. [REDACTED] demande si la fontaine sera lavée car elle se couvre de « vert ». Oui elle a déjà été lavée par le passé et le sera au printemps. Mme [REDACTED] informe l'assemblée qu'une fissure se forme dans le mur vers la fontaine. Le Maire ira voir sur place. Mme [REDACTED] demande pourquoi la date qui figurait sur la fontaine n'apparaît plus (1837) ? C'est une volonté de l'office du patrimoine. La fontaine et la pierre doivent rester naturelles. La date y figure toujours mais en relief.

6. Divers

Le Maire communique quelques informations, notamment sur les projets pour cette année 2020.

ECOPOINT : le conseil étudiera les coûts et modifications possibles concernant toute la gestion des déchets communaux. Nous avons reçu de nouvelles directives qui nécessiteront des agencements de notre part.

DANGER SUR LES CRUES : le dossier est déposé au Canton, nous aurons quelques travaux à entreprendre dans le secteur de l'école et du pont.

ECLAIRAGE DE LA VIEILLE TOUR : ce projet est complexe et a reçu 2 oppositions. Plusieurs visites sur place se sont déroulées et un compromis devrait prochainement aboutir. Les escaliers menant au cimetière ont été nettoyés récemment. L'accès est encore fermé car il faut consolider certaines marches. Mme [REDACTED] demande si une rampe y sera installée ? le Conseil examinera cette possibilité.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

Mme [REDACTED] demande à ce que la personne en charge du salage des routes répande le sel sur la route et non sur les voitures et devant les maisons. M. [REDACTED] étant justement présent lui répond que si les voitures n'étaient pas garées sur la route il n'y aurait pas de problème. Le Conseil reprendra cette question.

M. [REDACTED] demande à combien revient la modification de l'éclairage par candélabre. Environ Fr. 1'100.—par candélabre et l'économie d'énergie est estimée à Fr. 400.— par année.

M. [REDACTED] revient sur la dénonciation à son encontre pour prise d'eau à l'hydrant un dimanche matin mais il indique qu'un autre citoyen a, lui, creusé dans un talus également un dimanche matin.

Mme [REDACTED] demande si le Conseil communal n'envisage pas la limitation à 30km/h à l'entrée du village de Mormont ? La réponse est non, le Conseil estime que les conducteurs doivent adapter leur vitesse et vu la configuration des lieux elle ne doit pas dépasser beaucoup les 30km/h ou à certains endroits. De plus, la zone 30km/h si elle devait s'instaurer, serait applicable à tout le village de Mormont. Si c'est une demande des citoyens, dépôt d'une pétition, le Conseil étudiera vraiment la question. M. [REDACTED] rappelle que la création d'une zone 30km/h impose des conditions et aménagements. Cela ne se fait pas si facilement et il trouve regrettable d'entreprendre de nouveaux travaux et aménagements sur la réfection, toute neuve, du village. M. [REDACTED] relève aussi la pose de panneaux clignotants à certains moments définis.

Le Maire remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne fin de soirée.

M. Alexis Choffat remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal ainsi que la secrétaire pour leur travail. Il souhaite également une belle fin de soirée aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h15.

Courchavon, le 25 février 2020

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber